

**PERMANENCE JURIDIQUE 2021  
OUVERTE AUX HABITANTS DES TROIS-CHÊNE**

Cette permanence est destinée aux habitants des communes de Chêne-Bougeries, Chêne-Bourg et Thônex qui souhaitent obtenir des informations relatives au droit, tels que baux à loyer, procédures de divorce, droit du travail, succession et testaments, assurances sociales, contrats de mariage, démarches administratives, etc.

Un avocat de l'Ordre des Avocats de Genève sera présent **les jeudis**

14, 21 et 28 janvier	4, 11 et 25 février	4, 11, 18 et 25 mars
15 et 29 avril	6, 20 et 27 mai	3, 10 et 24 juin
8 et 22 juillet	5 et 19 août	2, 16 et 23 septembre
7, 14 et 21 octobre	4, 11 et 18 novembre	2, 9 et 16 décembre

à la Mairie de Chêne-Bourg – 46, av. Petit-Senn  
de 16h00 à 18h00.

Tarif de la consultation : 25.- CHF, à régler **directement à la mairie lors de la réservation.**

Plus de renseignements au 022 869 41 10